

# Signalement à la gendarmerie de BRUMATH

## Tranquillité Vacances

**Alertez la gendarmerie de Brumath au 03 88 51 10 47 si vous êtes témoin d'un cambriolage ou d'une tentative.**

**Informez la gendarmerie si vous vous absentez pour plusieurs jours.**

### En particulier si vous remarquez près de chez vous :

- Des allées et venues qui vous semblent anormales ;
- Des véhicules dont les conducteurs guettent ou surveillent un groupe d'habitations ;
- Des personnes étrangères à votre quartier qui proposent :
  - des services à domicile (sans justifier d'une profession ou d'une qualité et sans s'être annoncées au préalable),
  - ou des transactions en exigeant d'être payées en espèces ;

### Ou également si se présentent chez vous (sans que vous n'en ayez été avertis) :

- Des personnes se faisant passer pour des agents des services des eaux, agents Électricité de Strasbourg, GDF prétextant vouloir vérifier le compteur, les canalisations d'eau, le fonctionnement des robinets, etc.
- Ainsi que de faux policiers ou gendarmes accompagnant parfois ces mêmes personnes.

Dans ce cas, **réclamez impérativement la présentation d'une carte professionnelle avec photo** de son titulaire, et vérifiez par téléphone en appelant la société censée employer la personne.

### En cas de doute, n'hésitez pas à appeler la gendarmerie en composant le : **03 88 51 10 47**

De nombreux exemples prouvent que des personnes utilisent ces fausses qualités pour s'introduire dans les domiciles privés des personnes âgées, auxquelles ils dérobent argent, bijoux, etc.

Dans tous les cas, prenez soin de noter les numéros des véhicules qui vous paraissent étranges et tout élément relatif au signalement des personnes.

Par ailleurs, vous pouvez, dans le cadre de "**TRANQUILLITÉ VACANCES**", informer la gendarmerie de votre absence. Il vous suffit de passer à la gendarmerie de BRUMATH afin de prévenir de votre départ. Un document à remplir vous sera remis. Vous devrez y mentionner vos dates de départ et retour, le numéro de téléphone où l'on peut vous joindre et le nom d'une personne à prévenir en cas de problème. Pendant que vous serez absent, les gendarmes procéderont à des rondes, à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, en uniforme, à votre domicile. Ce service, **gratuit**, concerne absolument toutes les personnes qui s'absentent de leur domicile, que ce soit pour vacances ou pour une autre raison, toute l'année. En cas de retour anticipé, il ne faut pas omettre de prévenir la gendarmerie.

Bien entendu, ce service ne vous dispense pas de **quelques précautions élémentaires**.

Si vous avez demandé aux gendarmes de faire des rondes pendant votre absence, prévenez également vos voisins. Demandez à un voisin, un parent ou un ami de passer régulièrement pour relever le courrier car il n'y a pas de signe plus évocateur de votre absence qu'une boîte aux lettres qui déborde de prospectus depuis 15 jours. Vous pouvez également lui laisser vos clés afin

qu'il donne l'illusion que votre maison vit : arroser les plantes (surtout celles qui sont aux fenêtres), allumer la lumière, ouvrir les volets, sont autant d'indications de présence qui découragent la plupart des cambrioleurs.

En ce qui concerne **vos clés**, ne les cachez jamais sous un pot de fleurs ou sous le paillason. Ce système est très risqué et surtout cette erreur peut vous poser de sérieux problèmes avec l'assurance si jamais vous étiez cambriolé. De même, ne notez jamais vos nom et adresse sur votre trousseau de clés car en cas de perte, une personne mal intentionnée pourrait en faire mauvais usage. Si personne ne peut se rendre à votre domicile pendant votre absence, vous pouvez quand même donner l'illusion que votre maison est habitée en installant des programmateurs qui déclencheront la lumière et/ou la télévision à la tombée du jour.

Autre solution qui a fait ses preuves : **le transfert d'appel**.

En effet, bien souvent, les cambrioleurs appellent au domicile de leurs victimes afin de vérifier si elles sont bien parties en vacances ou non. Surtout, ne laissez pas de message sur votre répondeur mentionnant que vous êtes parti en vacances, ni encore moins la date à laquelle vous avez prévu de rentrer. Demandez à votre opérateur téléphonique de transférer tous les appels à destination de votre domicile vers votre portable ou le téléphone de votre résidence de vacances. Ainsi, vous donnerez l'impression que vous êtes à votre domicile pendant toute la période estivale.

Outre ces recommandations élémentaires, vous pouvez également vous équiper de **systèmes dissuasifs** pour les cambrioleurs :

- Tout d'abord **la porte**. Eh oui, la plupart des cambrioleurs passent par la porte, mais si celle-ci les retient au moins 5 minutes, ils abandonnent leur tentative de vol. Rien de mieux, donc, qu'une porte blindée, constituée d'acier haute résistance et dont le mécanisme de fermeture est protégé par une poutre, également en acier. D'un niveau de protection légèrement inférieur, vous pouvez aussi vous équiper de ce qu'on appelle une "porte renforcée", avec plusieurs points de fermeture et des panneaux métalliques.
- Ensuite, il y a **l'alarme**. Reliés la plupart du temps aux portes et aux fenêtres, des capteurs détectent le moindre mouvement et une sonnerie stridente retentit. Les voisins sont du même coup prévenus et aucun voleur ne prendra le risque de poursuivre son cambriolage. Certaines alarmes sont même reliées à des centres de télésurveillance et l'effraction est aussitôt signalée à la société d'intervention qui envoie alors un vigile sur place.

Voici de quoi partir l'esprit tranquille. Mais si toutefois, à votre retour, une mauvaise surprise vous attendait, **ne touchez à rien** et prévenez immédiatement la gendarmerie. Une fois les premiers constats et les relevés effectués par les gendarmes, déclarez le sinistre auprès de votre assurance habitation.

**Bonnes vacances !**